



MD

MD 3DA SP **Diplôme d'études approfondies en sciences de la santé (santé publique)**



Gestion du programme

ESP Ecole de santé publique

MD3DA/SP - orientation santé publique

Responsable académique: Le Président de la Commission du Doctorat de l'ESP

Contact : Philippe Rouard

Tél. 027643270

E-mail Philippe.Rouard@esp.ucl.ac.be

Objectif de la formation

Ce programme vise à offrir aux étudiants une formation de haut niveau d'un point de vue méthodologique et disciplinaire dans les domaines liés à la recherche en faculté de médecine.

Conditions d'admission

Ce programme de DEA est accessible aux étudiants titulaires d'un diplôme de 2e cycle dans un des domaines correspondants dans une université de l'UE. Dans tout autre cas, les commissions de gestion statuent sur l'équivalence de la formation et, le cas échéant, peuvent imposer la réalisation d'une année de formation préalable.

Demande d'admission

Les demandes d'inscription, accompagnées d'un curriculum vitae, du projet de mémoire et de l'accord du promoteur pressenti, sont à adresser au Président de la Commission du Doctorat de l'ESP (via le Secrétaire administratif). L'étudiant admis au DEA s'inscrit au rôle de l'Université et s'acquitte des droits d'inscription.

Structure générale du programme

- Le DEA réalisé indépendamment d'un doctorat a une durée d'un an. Avec l'accord de la commission de gestion, ce programme peut être étalé sur un maximum de 24 ou de 36 mois. La décision d'étalement doit être antérieure à l'inscription.
- Le DEA réalisé dans le cadre d'un doctorat a une durée d'un an. Avec l'accord de la commission de gestion, ce programme peut être étalé sur un maximum de 36 mois. La décision d'étalement doit être antérieure à l'inscription. L'entièreté de la formation prévue au programme doit être terminée endéans ce délai.

Contenu du programme

Formation à la recherche

Celle-ci est basée sur l'intégration du candidat dans un laboratoire ou une unité clinique de recherche et sur la réalisation d'un travail personnel en relation avec les thèmes de recherche de la structure d'accueil.

Formation à la communication scientifique

Celle-ci est basée sur la participation régulière et active aux activités scientifiques (réunions, séminaires, etc) du laboratoire d'accueil, du département ou de l'école doctorale.

Formation théorique

Cette formation requiert un minimum de 90 ou de 180 heures de cours de troisième cycle à choisir parmi l'offre de cours de l'université, en fonction de la formation antérieure du candidat et de l'orientation choisie. Au cas où l'étudiant n'est pas inscrit à un doctorat ou ne satisfait pas à l'épreuve de qualification organisée par l'organe de gestion du doctorat dans le courant de la seconde année, ce minimum est porté à 180 heures. Le contenu précis de la formation requise pour l'obtention d'un DEA est déterminé, dans le respect des règles ci-dessus, par la commission de gestion qui gère la filière choisie.

Évaluation

a) La réussite d'un **DEA réalisé indépendamment d'un doctorat** requiert:

- la preuve que l'étudiant a satisfait aux exigences de formation à la recherche,
- la réussite des examens portant sur les cours théoriques

- la défense d'un mémoire sur les activités de recherche.

Après obtention du DEA, l'étudiant peut solliciter son admission dans une école doctorale.

b) La réussite d'un **DEA réalisé dans le cadre d'un doctorat** est déterminée par la réussite de l'épreuve de qualification de l'école doctorale correspondante et conditionnée par la poursuite fructueuse du doctorat sanctionnée par le jury du DEA.

Si l'étudiant devait échouer à l'épreuve de qualification ou, malgré la réussite de cette épreuve, décider de ne pas poursuivre son doctorat jusqu'à son terme, un complément de formation théorique et le dépôt d'un mémoire sont requis pour la délivrance du DEA.

Situation du diplôme dans le cursus

Cette formation est obligatoire pour l'accès au doctorat.